

DEMANDE(S) D'AUTORISATION D'USAGE(S) CONDITIONNEL(S)

Aux personnes intéressées

1. Le conseil de la Ville de Rimouski statuera sur une demande d'autorisation d'un usage conditionnel, lors de la séance ordinaire du **lundi 26 janvier 2026**, à compter de **19 h 30**, en la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 205, avenue de la Cathédrale, Rimouski. À cette date, tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.
2. Une consultation écrite se tiendra également du **mercredi 7 janvier 2026** au **mardi 13 janvier 2026**. Tout intéressé peut participer à cette consultation en cliquant sur le [lien suivant](#).
2. La demande d'autorisation visée est la suivante :

218, rue Saint-Laurent Ouest

Nature et effet de l'usage conditionnel	Norme	Article / Grille / Tableau
Permettre l'ajout d'un logement additionnel à une habitation de deux logements à moins de 3 mètres de la ligne latérale 1.	Une habitation trifamiliale doit être située à 3 mètres de la ligne latérale 1.	Grille H-534 (R.V.R. 820-2014)

4. Il est également possible de consulter la présentation de la demande d'autorisation en cliquant sur le [lien suivant](#).

Rimouski, 7 janvier 2026

(S) Julien Rochefort-Girard, avocat
Greffier